Le GIAC regroupe 8 associations :

- APAHRC (Cholet)
- APSCD (Cholet)
- ARRIA (Nantes)
- CHANTECLAIR (Laval)
- FELIX JEAN MARCHAIS (Laval)
- FRANKLIN ESVIERE (Angers)
- L'ETAPE (Nantes)
- LE CENRO (Vertou)

1800 personnes accompagnées - 650 salariés

Nous contacter:





Coopérer

pour entreprendre ensemble

L'expertise, l'expérimentation et la mise en place d'actions opérationnelles de mutualisation au service des personnes accompagnées

Groupement de Coopération créé le 17 décembre 2010, conformément à la loi de 1901, le GIAC permet à ses associations membres de renforcer leurs actions et d'accéder à de nouvelles perspectives en faveur des personnes accompagnées.

VALEURS ET OBJECTIFS:

- Valeurs communes d'humanisme et de solidarité
- Gouvernance partagée
- Diversité des projets et complémentarité
- Partage d'expériences
- Respect des projets associatifs de chaque membre
- Dynamique suscitée par la coopération
- Dimension régionale du groupement

Le Groupement de Coopération n'est pas doté de personnels propres. Il se fixe des budgets de fonctionnement où les moyens financiers sont à faible portée économique. Il retient, pour sa gestion, le principe des groupements de moyens. Les charges de fonctionnement sont appelées pour leur intégralité, auprès de ses membres, sous forme de contributions.

Les actions de mutualisation sont essentiellement conduites à partir de groupes de travail. Le pilote de chaque groupe inscrit son action dans un contexte organisé. Les professionnels et les instances élues travaillent ensemble au sein d'une instance collégiale.

AXES PRIORITAIRES DE COOPÉRATION:

- L'amélioration de la prise en compte des besoins de la personne accompagnée
- Le développement de l'efficience à partir d'actions opérationnelles et de mutualisation
- Les compétences et l'ensemble des éléments liés à la gestion prévisionnelle des emplois
 - L'approche et l'organisation de la prévention des risques
 - La qualité du travail et l'amélioration continue des méthodes
 - La conduite d'actions de recherche appliquée en direction des familles et de la personne accompagnée

UNE PRÉOCCUPATION COMMUNE

Les enfants les adolescents les adultes

et les familles

en situation

de fragilité et de handicap



→ Les moyens